

Être alerté
et savoir s'adapter
pour être bien préparé

Document
d'information Communal
Sur les RISQUES MAJEURS

Chère Longvicienne,
Cher Longvicien,

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) vous permet d'être informé(e) sur les risques naturels ou industriels auxquels notre ville est exposée. Mieux les connaître, c'est aussi mieux les appréhender et savoir quel comportement adopter si un aléa devait survenir.

Ce document vient en complément du Plan Communal de Sauvegarde, élaboré avec les services de secours.

Je vous invite à prendre connaissance de ce DICRIM avec attention et à le conserver. Nous sommes tous acteurs de notre propre sécurité et les informations que vous trouverez ici resteront utiles quel que soit le territoire où vous vous trouvez.

Le dérèglement climatique et, plus globalement, l'activité des hommes suppose que nous soyons collectivement conscients de tout ce qui compose notre environnement proche. C'est ce que l'on appelle vivre avec le risque.



Contact : 03 80 68 44 00 - www.ville-longvic.fr

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en **trois grandes familles** :

- **LES RISQUES NATURELS** : inondation, mouvement de terrain, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique.
- **LES RISQUES TECHNOLOGIQUES** : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels, nucléaires.
- **LES RISQUES DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES** : par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être enclins à l'ignorer d'autant plus que les catastrophes sont peu fréquentes,
- **une énorme gravité** : déclarée lorsque l'on déplore de nombreuses victimes, des dommages importants aux biens et aux personnes.

**DANS TOUS LES CAS,
SUIVEZ LES CONSIGNES
DONNÉES PAR
LES AUTORITÉS !**

Cadre législatif

- L'article L125-2 du Code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

- Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n° 2004-554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

RISQUE D'INONDATION

SITUATION

La ville de Longvic est concernée par deux sources d'inondation: le ruissellement, en cas d'orages ou de fortes pluies, et le débordement de la rivière l'Ouche et des remontées de la nappe phréatique.

COMMENT ÊTRE ALERTÉ ?

L'information est diffusée immédiatement sur les panneaux électroniques situés le long de la route de Dijon ainsi que sur le site internet de la ville, les réseaux sociaux et par le système d'alerte SMS de la ville.

Vous pouvez également suivre en direct l'évolution du niveau de l'Ouche en consultant le site internet: www.vigicrue.fr

QUE FAIRE EN CAS D'INONDATION ?

- 1 - Surélevez les meubles et objets dans les pièces exposées.
- 2 - Calfeutrez toutes les entrées orientées vers le ruissellement.
- 3 - Mettez-vous à l'abri et si possible montez à l'étage.
- 4 - Coupez l'électricité et le gaz.

N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au-devant du danger



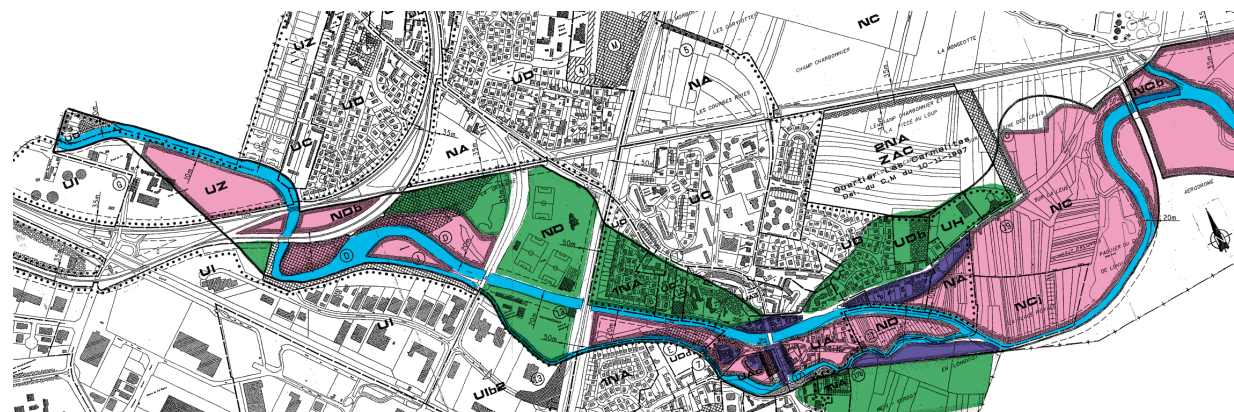
APRÈS L'INONDATION

Aérez les pièces de votre habitation et désinfectez-les, ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche et chauffez dès que possible.

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- Réalisation, par les services de l'État, en collaboration avec la Mairie, d'un Plan de Prévention des Risques Naturels et Industriels (P.P.R.N.I.) prescrit par le Préfet en juin 2014.
- Prise en compte des zones inondables dans le Plan Local d'Urbanisme (PLUI-HD approuvé en 2019). Avant tout projet de construction ou d'acquisition, renseignez-vous auprès du Service municipal de l'urbanisme (tél: 03 80 68 44 09).

Afin de développer une **CULTURE DU RISQUE**, le Syndicat du Bassin de l'Ouche a installé de part et d'autre du pont de l'Ouche sur la route de Dijon, des repères de crues qui indiquent le niveau des plus hautes eaux connues à ce jour.



légende

- inondable
- inondable, déjà urbanisées, et exposées à des aléas moyens et faibles
- quelques problèmes de sous-sols peuvent se poser (remontée de nappe).

RISQUE CLIMATIQUE

Le réchauffement de l'atmosphère terrestre a pour conséquence de nombreux dérèglements climatiques que l'on peut observer chaque année : épisodes caniculaires réguliers, tempêtes violentes...

SITUATION : Les conditions climatiques (vent, pluie, orage, froid, neige, canicules) à caractère dangereux pour la santé humaine.

COMMENT ÊTRE ALERTÉ ?

Ces risques étant en général prévisibles, les médias s'en font généralement l'écho. À Longvic ces informations sont données sur les panneaux électroniques situés le long de la route de Dijon, sur le site internet et les réseaux sociaux de la ville. En cas d'urgence grave, le service d'alerte SMS pourra être activé.

VENT VIOLENT

- Restez chez vous et évitez toute activité extérieure.
- Si vous devez vous déplacer, soyez très prudent et empruntez les grands axes de circulation.
- Rangez les objets exposés au vent et n'intervenez pas sur les toitures.
- Ne fréquentez pas les parcs arborés de la ville et ne stationnez pas votre véhicule sous les arbres.

FORTES PRÉCIPITATIONS OU ORAGES

- Restez chez vous en évitant d'utiliser téléphone et appareils électriques.
- Évitez tout déplacement, surtout sur le réseau secondaire.
- Ne vous engagez en aucun cas sur une voie immergée.
- Prenez toutes les précautions pour protéger vos biens d'une éventuelle montée des eaux dans les locaux en sous-sol.

NEIGE ET VERGLAS

- Restez chez vous et n'entreprenez aucun déplacement non indispensable.
- Si vous devez absolument vous déplacer, renseignez-vous sur les conditions de circulation, signalez votre départ et la destination à vos proches, munissez-vous d'équipements spéciaux et de matériels adaptés à une immobilisation prolongée, ne quittez votre véhicule que sur injonction des sauveteurs.

GRAND FROID

- Évitez toute sortie ; si vous êtes obligés de sortir, évitez les heures les plus froides et habillez-vous en conséquence (plusieurs couches, imperméable au vent et à la pluie, tête et mains couvertes).
- Évitez les efforts brusques et pas de boissons alcoolisées.
- Veillez à la qualité de l'air de votre domicile et au bon fonctionnement de votre chauffage.

CANICULE

En période de fortes chaleurs, il faut éviter la déshydratation, pathologie la plus fréquente chez les personnes âgées. Certains **SYMPTÔMES** doivent vous alerter :

- **Des crampes musculaires au niveau des bras, des jambes, du ventre.**
- **Un épuisement survenant après plusieurs jours de chaleur, qui se traduit par des étourdissements, une faiblesse, une insomnie inhabituelle.**

POUR ÉVITER CELA, IL FAUT :

1) Privilégier la réhydratation

- En buvant par petites quantités (eau nature ou aromatisée, thé, jus de fruits...), et en augmentant votre consommation d'aliments riches en eau (tomates, concombres, pastèque, melon...).

2) Maintenir la température de votre corps

- En humidifiant avec un gant de toilette les parties découvertes du corps (front, nuque, avant-bras), en portant des vêtements légers, clairs et en coton, en prenant des bains de pieds.

Le Plan Départemental de Gestion d'une Canicule définit les actions à mener à court et moyen terme afin de réduire les effets sanitaires d'une vague de chaleur. Il consiste, après avoir repéré les personnes isolées à risque, à les informer et les aider. Il est articulé avec le plan « Vermeil ». Le Maire tient en permanence à jour un registre identifiant ces personnes isolées à risques (non prises en charge par un service d'aide à domicile) à partir d'une démarche volontaire d'inscription de leur part. Vous pouvez vous inscrire au Service Solidarité : 03 80 68 44 16.

RISQUE DE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

SITUATION

La pollution atmosphérique due à l'activité humaine est issue de différents types de polluants (particules fines, ozone, dioxyde d'azote). Le niveau de dangerosité de ces polluants peut fluctuer très rapidement en fonction du vent et des conditions climatiques. En fonction de leur concentration, ils peuvent être dangereux pour la santé, notamment des plus fragiles.

COMMENT ÊTRE ALERTÉ ?

• ATMOSF'air Bourgogne Franche-Comté (association indépendante) analyse chaque jour la qualité de l'air sur la région et en informe les collectivités. Vous pouvez consulter la qualité de l'air en vous rendant directement sur le site internet : www.atmo-bfc.org

En cas de pic de pollution, la Mairie vous informe :

- sur les panneaux électroniques situés le long de la route de Dijon
- sur les réseaux sociaux de la ville et le site internet de la ville
- en cas de pic grave par le système d'alerte SMS de la ville.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

En fonction du niveau et du type de pollution, les démarches à suivre sont graduées et différentes : elles seront communiquées lors de l'alerte.

RISQUE D'ÉPIDÉMIE OU DE PANDÉMIE

SITUATION

Les situations épidémiques entraînent des mesures de restrictions de sortie.

COMMENT ÊTRE ALERTÉ

En cas de pandémie ou d'épidémie, la Mairie vous informe :

- sur les panneaux électroniques situés le long de la route de Dijon
- sur les réseaux sociaux de la ville et le site internet de la ville
- dans votre boîte aux lettres par feuillets d'information si c'est possible

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

En fonction du niveau de dangerosité, les démarches à suivre sont différenciées. Soyez attentifs aux consignes données lors de l'alerte.

RISQUE D'ÉPIZOOTIES

Une épizootie est une maladie animale réputée contagieuse pour l'homme.

La commune est informée par la Préfecture ou par le SDIS du déclenchement du plan de lutte contre les épizooties.

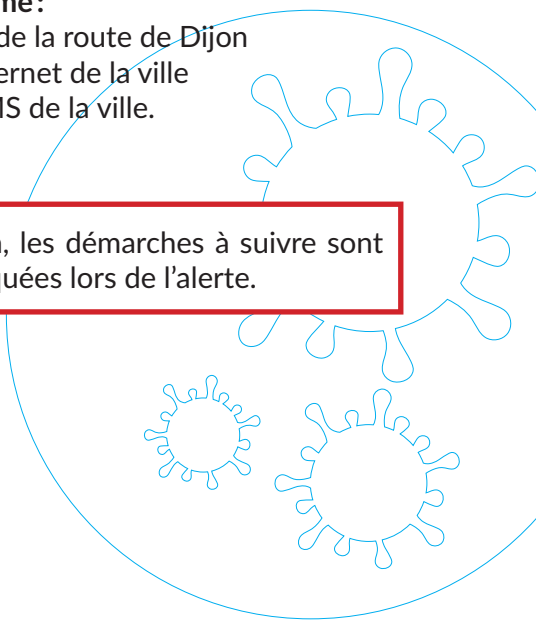
Il entraîne sur place :

- le bouclage d'une zone dite d'interdiction autour de l'installation (élevage)
- le bouclage d'une zone de protection (au moins trois kilomètres) et d'une zone de surveillance (au moins dix kilomètres)
- le contrôle de la circulation des personnes et des biens.

QUE FAIRE SI VOUS TROUVEZ UN OISEAU MORT ?

(Seulement plus de 4 oiseaux morts dans un rayon de 500 mètres en 5 jours)

- Appeler la Direction Départementale de la Protection des Populations au 03 80 29 43 53



RISQUE INDUSTRIEL

Le risque industriel est un événement accidentel se produisant sur un site industriel, et entraînant des conséquences graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement. L'accident industriel peut se manifester par une explosion, un incendie et/ou un dégagement toxique.

SITUATION

La commune de Longvic est concernée par les dépôts d'hydrocarbures des sociétés Raffinerie du Midi, et Entrepôt Pétrolier de Dijon, ainsi que par la société Dijon Céréales et la société EDIB (classés SEVESO seuil haut).

L'ALERTE sera donnée par la sirène de l'établissement et/ou de la commune.



Signal prolongé montant et descendant d'une durée de 3 fois 1 minute et 41 secondes, espace de 5 secondes

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

1 - Mettez-vous à l'abri

- Restez chez vous ou rentrez dans le bâtiment le plus proche.
- Fermez les portes et les fenêtres.
- Arrêtez les ventilations.



2 - Écoutez la radio

France Inter GO (162 kHz ou 1852 m)
ou France Bleu Bourgogne (103.7FM)

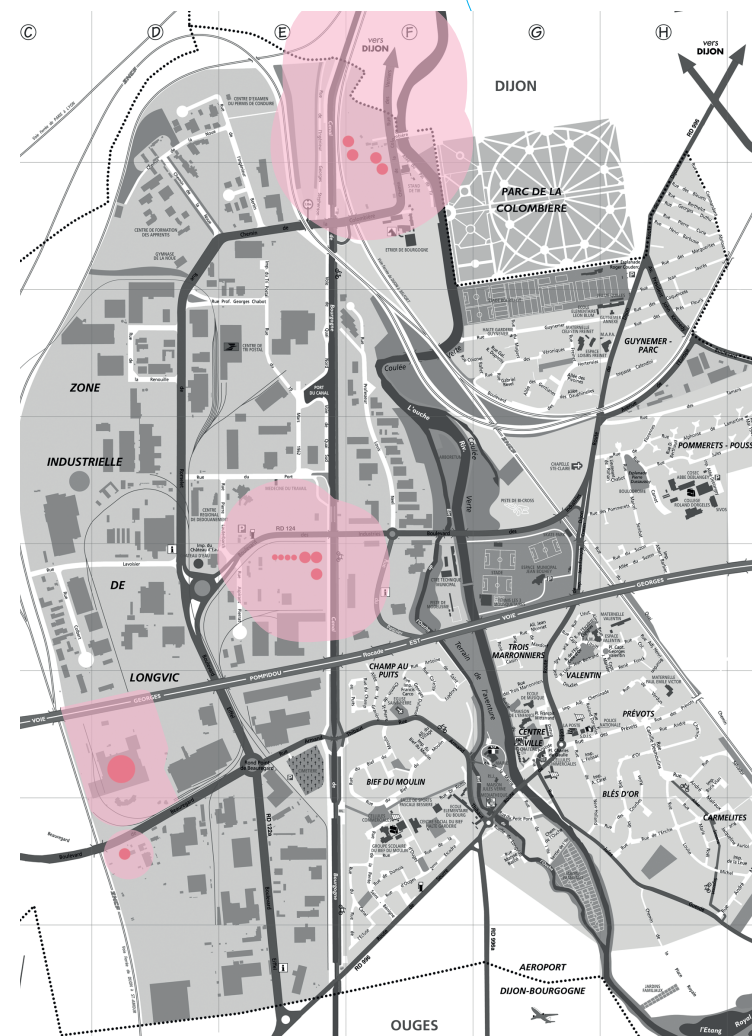


3 - Suivez les consignes

- **Ne fumez pas**, ne provoquez ni flamme, ni étincelle.
- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école.**
- **Ne téléphonez pas**, libérez les lignes pour les secours.



La fin de l'alerte est donnée par la sirène, un signal continu de 30 secondes.
Après l'alerte: aérez le local où vous étiez.



MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- une réglementation rigoureuse impose aux industriels des études d'impact, des études de dangers, des mesures préventives à mettre en place (réduction à la source, formation des salariés...),

- plan de secours: un plan interne réalisé par l'industriel (Plan d'Opération Interne - POI) et, pour les établissements soumis à la réglementation SEVESO, un plan de secours externe établi par le Préfet (Plan Particulier d'Intervention - PPI),

- un contrôle régulier des sociétés Raffinerie du Midi, Entrepôt Pétrolier, Dijon Céréales et EDIB par la Direction Régionale de de l'Environnement, de l'aménagement et du Logement (DREAL)

- la maîtrise de l'urbanisme afin de limiter ou d'interdire de nouvelles constructions autour de ces établissements (prise en compte du risque industriel dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU), projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques).

RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le transport de matières dangereuses s'effectue en surface (routes, autoroutes, voies ferrées) ou en sous-sol (canalisations, gazoduc, oléoduc).

Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses (TMD) sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être inflammables, toxiques, explosifs ou radioactifs.

SITUATION

La ville de Longvic est concernée par un trafic assez important de matières dangereuses qui s'effectue par :

- Voies routières sur les M 124, voie Georges Pompidou, Bd des Industries, Bd de l'Europe, Bd de Chicago, Route de Dijon et toute la zone industrielle.
- Voie ferrée à l'est de la commune (Dijon - St. Amour, Dijon - Dôle - Belfort).
- Si vous êtes témoin d'un accident: donnez l'alerte (pompiers 18, police ou gendarmerie 17) en précisant le lieu exact, et si possible le code danger.
- S'il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.
- Ne devenez pas une victime en touchant le produit et/ou en vous approchant.
- Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent.

L'ALERTE sera donnée par la sirène de l'établissement et/ou de la com-



Signal prolongé montant et descendant d'une durée de 3 fois 1 minute et 41 secondes, espacé de 5 secondes

En plus :
mise en place du système d'alerte SMS.
information sur les panneaux électroniques, réseaux sociaux, site Internet de la Ville de Longvic

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

1 - Mettez-vous à l'abri

- Restez chez vous ou rentrez dans le bâtiment le plus proche.
- Fermez les portes et les fenêtres.
- Arrêtez les ventilations.
- Éloignez-vous, mais évitez de vous enfermer dans votre véhicule.



2 - Écoutez la radio

France Inter GO (162 kHz ou 1 852 m)
ou France Bleu Bourgogne (103.7FM)



3 - Suivez les consignes

- Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- réglementation rigoureuse spécifique au transport de matières dangereuses,
- réglementation de stationnement dans la commune,
- identification et signalisation des produits transportés,
- Plan de Secours Spécialisé Transport Matières Dangereuses réalisé par le Préfet.

RISQUE NUCLÉAIRE

SITUATION

Comme toutes les autres, la ville de Longvic pourrait être concernée par le déplacement d'une masse d'air toxique contenant de l'iode radioactif rejeté dans l'atmosphère par une centrale nucléaire. L'exposition peut être externe: dépôt sur la peau ; ou interne : pénétration dans l'organisme par la peau, le système respiratoire (inhalation) ou digestif (ingestion).

L'ALERTE sera donnée par la sirène de la commune.



Signal prolongé montant et descendant d'une durée de 3 fois 1 minute et 41 secondes,

La fin de l'alerte est donnée par la sirène, un signal continu de 30 secondes.

Après l'alerte: aérez le local où vous étiez.

VOUS POUVEZ SORTIR et CONSOMMER les provisions entreposées chez vous, ainsi que l'eau du robinet, mais attendez l'autorisation des autorités pour cueillir les fruits et légumes du jardin.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

1 - Mettez-vous à l'abri

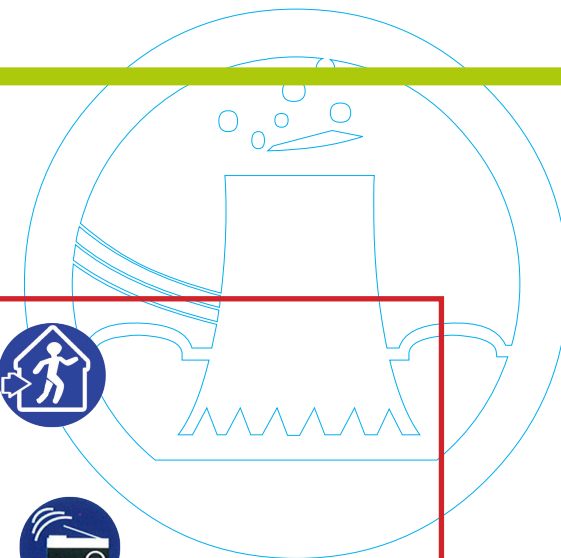
- Restez chez vous ou rentrez dans le bâtiment le plus proche.
- Fermez les portes et les fenêtres.
- Arrêtez les ventilations.

2 - Écoutez la radio

France Inter GO (162 kHz ou 1852 m)
ou France Bleu Bourgogne (103.7FM)

3 - Suivez les consignes

- **Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle.**
- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école.**
- **Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.**



PUBLIC CONCERNÉ ?

En cas de rejet dans l'atmosphère d'iode radioactif, qui se fixe sur la thyroïde, des pastilles d'iode seront distribuées en priorité aux :

- femmes enceintes et allaitantes,
- nourrissons, enfants et les adolescents,
- jeunes adultes jusqu'à 20 ans.

Concernant les personnes de plus de 40 ans : le bénéfice de

l'administration d'iode à titre préventif est pratiquement nul à partir de 40 ans. Par ailleurs, la prise d'iode stable pour les personnes âgées de 40 à 60 ans, n'est pas recommandée compte tenu de l'absence de risque de cancer thyroïdien et du risque réel d'hyperthyroïdie.

Concernant les personnes de plus de 60 ans : l'absorption de comprimés d'iode est fortement déconseillée.

DISTRIBUTION DES PASTILLES

1- Distribution en toute période (jours ouvrés et jours fériés, toute heure, nuit, dimanche)

- la population se rend à l'Espace Municipal Jean-Bouhey (un représentant par famille) dès que la Mairie en donne le signal.
- les structures d'hébergement permanent sont approvisionnées en comprimés, le directeur de l'établissement se chargeant de distribuer les comprimés aux résidents.

2 - Particularité les jours ouvrés et heures ouvrables

- les structures d'accueil d'enfants et adolescents sont approvisionnées directement en comprimés, le responsable de l'établissement se chargeant de distribuer les comprimés aux intéressés.
- les grandes entreprises de plus de 50 salariés et les administrations désigneront un ou plusieurs représentant(s) chargé(s) de récupérer le nombre suffisant de boîtes.

Restez informé, alertez, se protéger

Premiers secours :

Pompiers : 18

Police secours : 17

SAMU 21 : 15

Mairie de Longvic

03 80 68 44 00

www.longvic.fr

@villelongvic

**être informé par SMS, sur votre
téléphone portable en cas de danger ?**

**Inscrivez-vous sur la liste de diffusion
des alertes de Longvic sur le site web
de la ville :**

www.longvic.fr/telealerte